



INFO SFA & SNAM-CGT – MAI / JUIN 2026

ADAMI : Élections au Conseil d'administration

L'ADAMI est l'organisme de gestion collective des droits voisins des artistes interprètes, fondé en 1955 à l'initiative du SFA. Si vous êtes associé-e de l'ADAMI, vous avez du récemment recevoir le matériel de vote pour participer à l'élection d'un tiers de son Conseil d'administration. **Il faut participer au scrutin en ligne avant le 22 juin 2026**, date de l'assemblée générale annuelle.

L'engagement des artistes dans la vie de leur société est vital pour son fonctionnement dynamique et sain.

Comme chaque année, le SFA et le SNAM-CGT soutiennent une liste d'artistes interprètes candidat-es pour cette élection afin de construire, avec les artistes déjà présent-es au Conseil d'administration, un collectif cohérent, capable d'assumer ensemble les responsabilités importantes exigées pour renforcer notre OGC, ainsi que pour défendre et construire les droits de tout-es les artistes interprètes, associée-es ou non de l'ADAMI. Parmi les artistes interprètes dont nous soutenons la candidature, il y a des personnes qui ont déjà servi au Conseil d'administration avec intelligence et fidélité, et d'autres qui, nous sommes convaincus, sauront apporter une énergie nouvelle et des idées fraîches au travail collectif.

- ⇒ L'explosion de l'Intelligence artificielle générative (IAGen) dans nos secteurs d'activité devient chaque jour plus évidente et plus menaçante. Le gouvernement français peine à prendre les mesures de protections nécessaires et continue d'encourager les entreprises de la technologie. Nos syndicats se battent depuis plusieurs années au niveau national et européen (avec nos Fédérations internationales) pour que, là où la loi fait défaut, la négociation collective apporte des protections aux artistes. Le Conseil d'administration de l'ADAMI a prononcé un « opt-out » pour ses artistes associé-es l'année dernière, constituant ainsi un premier niveau de protection. **Nous continuerons à travailler ensemble, nous syndicats avec l'ADAMI, pour préserver et faire entendre les intérêts des interprètes dans ce champ de mines.**
- ⇒ L'érosion du financement dédié au spectacle vivant s'accroît. Sans se substituer aux financements publics, **les aides de l'ADAMI doivent continuer à jouer leur rôle essentiel, sous le contrôle des administrateur-ices de l'ADAMI**, que ce soit pour le Spectacle vivant, la formation, les enregistrements ou pour assister les artistes qui traversent des moments difficiles.
- ⇒ Ces aides sont alimentées par l'argent issu de la redevance pour copie privée et de la rémunération équitable, qu'il faut renforcer. Pourquoi ne pas imaginer de nouvelles sources de financement afin d'accroître l'emploi, comme **par exemple une redevance spécifique en compensation partielle de l'utilisation de données issues de nos enregistrements**, volées depuis des années par les mastodontes de l'IA ?
- ⇒ Nos syndicats et l'ADAMI doivent continuer à collaborer en vue d'améliorer le partage des bénéfices issues des enregistrements sonores et des œuvres audiovisuelles diffusées sur les plateformes de streaming.

- ⇒ L'ADAMI doit continuer à étoffer ses capacités juridiques et informatiques et à **renforcer ses liens avec d'autres OGC** (notamment ceux gérant des droits-voisins) pour mutualiser autant que possible les outils, tout en réaffirmant l'identité de l'ADAMI comme un organisme de gestion collective géré par les artistes interprètes, pour les artistes interprètes. **Le rapprochement avec la SPEDIDAM doit poursuivre sa concrétisation.**

La coopération entre l'ADAMI et nos syndicats s'est très nettement renforcée au cours des dernières années, notamment **grâce au travail de la Présidence, du Comité exécutif et de la nouvelle direction générale.** Nous ne pouvons que nous en féliciter ! Ce travail concret sur les dossiers essentiels (IA, plateformes de streaming, gestion des données...) se fait dans un respect mutuel et, bien sûr, dans l'intérêt des artistes interprètes que nous représentons.

Les artistes interprètes pour qui le SFA et le SNAM-CGT vous conseillent de voter, qu'ils et elles soient « sortant-es » ou non, sont d'accord avec ces orientations. Elles et ils s'engagent à travailler ensemble avec les membres du Conseil d'administration en exercice, dont la majorité, grâce à vos votes, est issue de nos syndicats, pour consacrer leur énergie au développement d'un organisme de gestion collective indépendant, moderne et efficace, géré par les artistes interprètes, pour les artistes interprètes.

Voici la liste des artistes dont le SFA et le SNAM-CGT soutiennent la candidature :

ADAMI 2026 – Conseil d'administration		
<u>Artistes dramatiques</u>	<u>Artistes de variétés, jazz & musiques actuelles</u>	<u>Artiste lyrique</u>
Jean-Paul BORDES	Édouard FERLET	Anne-Sophie DUPRELS
Nathalie BOYER	Dorothée HANNEQUIN	
Joseph GALLET		
Christelle REBOUL	Stéphane SCHARLÉ	

N'oubliez pas que vous pouvez voter pour les candidat-es dans chaque collège, que vous pratiquiez ou non cette discipline artistique.

Nous vous demandons de bien voter pour chacun-e des candidat-es ci-dessus.

Cette liste est cohérente et renforcera l'unité du Conseil d'administration de l'ADAMI, dans l'intérêt de toutes et tous les artistes interprètes.